

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2017

Le mercredi 8 novembre 2017, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 20h05 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, Mme Marie-Madeleine FIERS, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, Mme Claire SADDY, M. Loïc GRABER, M. Jean-Yves SECHERESSE, Mme Françoise RIVOIRE, M. Christophe GEOURJON, Mme Ivana PLAISANT, Mme Sarah PEILLON, Mme Laure DAGORNE, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI, Mme Agnès MARION.

EXCUSES :

M. Richard BRUMM
Mme Anne-Sophie CONDEMINE
M. Thierry BRAILLARD
Mme Corinne IELH
M. Bruno CHARLES
M. Kear Kun LO
M. Kader CHARNI

POUVOIR A :

Mme PICOT
Mme SADDY

Mme RIVOIRE

Mme PLAISANT

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 16 OCTOBRE 2017 : Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

1 – Rapport sur la situation en matière de développement durable pour l’année 2016.

M. AMANY : La présentation de ce rapport annuel, avant le débat budgétaire, sur la situation en matière de développement durable pour l’année 2016 est une obligation légale pour les principales collectivités, inscrite dans la loi du 12 juillet 2010.

Le rapport annuel de 84 pages sur la situation en matière de développement durable pour l’année 2016 est téléchargeable.

Ce rapport s’inscrit dans un contexte général de transparence et d’information, à destination des citoyens dans le sens d’une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

La grille de lecture du rapport repose sur 13 thématiques du développement durable définies par la Ville pour embrasser au plus près l’exercice des compétences municipales.

Je vous épargne ces 13 thématiques que vous pourrez retrouver dans le rapport.

Pour le 7^e arrondissement, on peut noter plus particulièrement les actions suivantes : rénovation des Bains Douches ; la ville de Lyon a amélioré les conditions d’accueil et d’aide aux plus démunis en rénovant les Bains Douches Delessert ; les importants travaux effectués permettent aujourd’hui d’accueillir les usagers dans un cadre moderne, fonctionnel, en maintenant un accès gratuit et inconditionnel à l’hygiène.

Des travaux pour l’accessibilité des personnes à mobilité réduite sont par ailleurs prévus dans le courant de l’année 2018. La fréquentation a augmenté sur 2016 en passant de 23 000 à 24 300 passages.

Lutter ensemble contre le moustique Tigre : la ville est en charge de la lutte anti-vectorielle sur le territoire de la commune ; outre des actions de lutte biologique respectueuse de l’environnement, elle agit au plus près des habitants pour leur montrer les bons gestes à adopter pour éviter l’installation de cet insecte nuisible par ses piqûres et vecteur de 3 virus : la dengue, le chikungunya et Zika.

En 2016, les pièges que l’on doit installer ont permis de confirmer la présence de ce moustique sur le 7^e arrondissement.

En parallèle, une exposition itinérante a été installée dans la mairie du 7^e arrondissement proposant des actions simples et de bon sens aux usagers qui deviennent alors des acteurs à part entière dans la lutte contre ce moustique à travers de ses actions de surveillance et modification de comportement.

Autre action du même genre : lutter ensemble contre l’ambrosie ; dans une même logique, d’autres panneaux ont été présentés à la mairie du 7^e arrondissement pour expliquer la lutte contre l’ambrosie.

Le projet « mieux être au travail » déterminant pour la santé, créer un environnement favorable dans le milieu du travail. La mairie du 7^e arrondissement a lancé en septembre 2016, une démarche de « mieux être au travail » en menant un groupe de travail interne axé sur 3 volets : l’ergonomie, la relation entre les agents et les relations avec le public. La mairie a été accompagnée par une conseillère en prévention ainsi que par la psychologue du travail de la Ville ; cette dernière a établi un diagnostic des risques psycho-sociaux.

Trois axes de travail en sont ressortis : organisation du travail, communication et environnement du travail, qui ont donné lieu à des plans d’actions partagées collectivement. Cette approche très concrète a permis de travailler sur les modes de relations mais aussi sur les outils de management internes à la mairie, dans un souci d’amélioration collective face à une évolution constante des conditions de travail, y compris en raison de la dématérialisation et de l’évolution des compétences des mairies.

Le Centre Nautique Tony Bertrand en septembre 2015 a ouvert ses portes pour la première fois en hiver ; depuis 1965 l’équipement n’accueillait les usagers que durant les 3 mois d’été. L’objectif poursuivi était : élargir les horaires d’ouverture pour permettre à tous les usagers de venir nager du mercredi au dimanche, en dehors des créneaux réservés aux scolaires et aux clubs.

Depuis lors, le Centre Nautique Tony Bertrand est ouvert 7 jours sur 7.

Le résultat est spectaculaire et la piscine a accueilli plus de 83 000 usagers durant la période hivernale 2015/2016 ainsi, en 2016/2017, c’est 127 000 usagers qui sont venus nager accroissant la fréquentation de 53%.

Labellisation des conseils citoyens : les 7 premiers conseils citoyens de Lyon ont été officiellement reconnus le 13 décembre 2016 ; pour le 7^e arrondissement, c'est celui de la Cité Sociale de Gerland qui a été labellisé.

Construction du gymnase du Bon Lait : le premier bâtiment public isolé grâce à de la paille à Lyon, a été livré en 2016 ; il s'agit du gymnase du Bon Lait qui fait l'objet d'une conception durable avec une structure béton et ossature bois et 37 cm d'isolant paille. Il possède également une toiture végétalisée de 370 m² et est raccordé au réseau de chaleur de Lyon/Villeurbanne.

Les « ça me dit de la Petite Enfance » : 3 fois dans l'année, la mairie du 7^e arrondissement accueille les familles et leurs enfants aux « ça me dit de la Petite Enfance », cela permet aux familles de découvrir la diversité et la richesse des acteurs publics et associatifs intervenant dans le champ de la Petite Enfance, c'est aussi l'occasion pour les petits et les grands de participer à des ateliers de jeux, des temps de lecture partagée, des conférences thématiques, etc.

Action de sensibilisation à destination des élèves des écoles primaires : la Ville, par le biais de l'agence locale de l'énergie réalise des défis « classes énergie » au sein des établissements scolaires ; cette année, 3 classes de l'école Julie-Victoire Daubié étaient concernées. Ce défi est composé d'interventions pédagogiques destinées à sensibiliser les élèves de CM1 et CM2 aux économies d'énergie. Cette action permet d'acquérir une culture de l'engagement éco citoyen et une sensibilité aux thématiques de l'énergie, de l'environnement et du développement durable de manière très concrète.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE : Merci Monsieur AMANY pour ce rapport. Nous donnons acte mais ne votons pas.

2 - Pacte de cohérence métropolitain - Mise en œuvre du contrat territorial entre la ville de Lyon et la Métropole de Lyon - Rapprochement des Antennes Solidarités du CCAS de la ville de Lyon et des Maisons de la Métropole - Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme Ait-Maten présente un powerpoint joint en annexe du compte rendu.

Mme DAGORNE : *Nous allons effectivement voter cette délibération concernant le rapprochement en matière d'accueil social.*

Je profite de ce dossier pour regretter que dans le cadre global du pacte territorial, ne passe en arrondissement que cette compétence concernant le social, le reste des compétences sera uniquement présenté au conseil municipal.

C'est dommage parce qu'il y a d'autres compétences qui sont de proximité et qui auraient pu intéresser les élus d'arrondissement, notamment les compétences partagées qui ont été choisies (la propreté, la synergie culturelle ou sportive).

C'est un peu dommage que l'on n'ait pas eu une petite présentation, pas forcément aussi exhaustive que ce que l'on vient d'avoir par Madame AIT-MATEN mais c'est quand même des dossiers qui intéressent les élus d'arrondissement.

Est-ce qu'à l'occasion, peut-être dans 1 an, lors d'un bilan, on pourrait avoir une présentation de la mise en place de ce pacte, soit dans le cadre d'un conseil d'arrondissement, soit lors d'un CICA car certaines compétences intéressent souvent les associations présentes au CICA ?

Voilà mon regret même si je sais que les conseillers municipaux l'aborderont prochainement.

Mme LA MAIRE : *Il y a encore quelques membres du CICA présents dans cette salle et ils pourront se saisir de ces questions.*

M. GEOURJON : Très rapidement : effectivement le pacte de cohérence métropolitain qu'a évoqué Madame AIT-MATEN en introduction lors de sa présentation, est un document clé qui permet d'organiser les relations entre les communes, la ville de Lyon et la Métropole.

A l'UDI, on a regretté l'adoption de ce pacte qui ne va pas assez loin dans la mutualisation et les rapprochements entre les différents services et les différentes politiques.

Aujourd'hui, on voit la concrétisation de ce pacte avec la mise en place de dossiers d'expérimentation, c'est une bonne chose même si ça va à notre goût un peu trop lentement mais ce sera peut-être plus facilement acceptable par tous.

Sur le domaine social, ce rapprochement entre les antennes de solidarité et les MDM sont pour nous une très bonne chose parce que ce rapprochement va permettre d'améliorer la qualité du service rendu aux Lyonnais et c'est quand même la première priorité, tout en maîtrisant le coût de ce service, donc ce que je retiens c'est que ce rapprochement va permettre d'être plus efficace, plus efficient, à un coût maîtrisé et que le service qui sera rendu sera de meilleure qualité.

Il y aura effectivement un guichet unique au lieu de se promener de site en site et plus de personnel pour traiter les dossiers dans leur globalité et pas uniquement sur un petit champ d'intervention et s'il y a un domaine où il faut avoir une vision globale c'est bien le social parce que l'amélioration à une question problématique n'est pas parcellaire, elle est forcément dans une vision globale dans le meilleur des cas.

Nous voterons bien évidemment ce dossier, en disant que l'on a une double responsabilité, c'est qu'il faut que ce soit performant pour les bénéficiaires sur du court terme et sur du moyen terme c'est que l'on a une obligation de résultat aussi pour qu'à échéance du prochain mandat, on puisse utiliser cette expérimentation pour dire : « maintenant nous ne sommes plus dans le cadre de l'expérimentation mais dans le cadre de la généralisation, allons plus loin, plus vite, toujours dans un objectif d'efficacité. » Merci.

Mme MARION : Je m'abstiendrai sur ce rapport non pas, parce que je suis contre une politique sociale, il en faut bien évidemment mais la liste avec laquelle j'ai été élue, était contre la création de la Métropole parce que nous pensons que la logique de métropolisation a tendance à éloigner les centres de décision des citoyens et la remarque de Madame DAGORNE le corrobore et valide cette thèse.

Il faut des politiques sociales mais étant contre la Métropole, je m'abstiens.

Mme AIT-MATEN : Madame la Maire, juste pour vous dire un immense merci, pas pour nous les élus mais pour le service que l'on va rendre aux usagers et je compte sur vous Monsieur GEOURJON au CA du CCAS et au Conseil Municipal. Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(1 abstention : Mme MARION)

3 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 67 885 euros - Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit d'une délibération que l'on a l'habitude de voir passer, il s'agit de subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 67 885 euros.

Nous clôturons l'enveloppe des subventions pour 2017, avec 2 nouveautés : un soutien à l'association Bagage'Rue pour le lancement d'une bagagerie pour personnes en errance – montant de la subvention 10 000 euros.

Et quelque chose qui me tient à cœur car c'est une expérimentation que nous avons tentée entre le CCAS, notamment le conseiller technique chargé des gens en errance, en squat, en bidonvilles et l'association ALYNEA pour l'accompagnement des jeunes SDF car il y a énormément de jeunes qui échappent à tout dispositif et vous les voyez souvent avec leurs chiens devant les supermarchés.

Nous allons verser une subvention de 20 000 euros pour cette expérimentation et on espère pouvoir apporter ne serait ce qu'une petite amélioration dans les conditions d'accompagnement de ces jeunes SDF.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

4 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2017 pour un montant total de 19 000 euros - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Il s'agit de l'attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2017 pour un montant total de 19 000 euros.

Nous sommes concernés par une association Ecrans Mixtes 7 rue Passet Lyon 7^e. Il est proposé 8 000 euros, il s'agit du même montant que l'année 2016, en vue de préparer le 8^e festival de cinéma, du 7 au 15 mars 2018, pour tous publics, autour de la thématique « LGBTQI.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(1 voix contre : Mme MARION)

5 - Rémunération des agents recenseurs - Campagne de recensement de la population 2018 - Service des Mairies d'Arrondissement RAPPORT Conseil du 7^{ème} Arrondissement.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Il s'agit de la rémunération des agents recenseurs et de la campagne de recensement de la population 2018.

Je ne vais pas vous refaire tout l'historique avec l'évolution de la loi de février 2002. Depuis 2010, la base de rémunération par agent recenseur est fixée à 5 euros brut par logement enquêté pour l'enquête annuelle.

Il nous est proposé de conserver le taux soit 5 euros brut par logement.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6 - Autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance - Direction de l'Enfance.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Ce projet de délibération concerne l'autorisation de signer des conventions cadres et d'occupations temporaires avec diverses associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance.

Pour notre arrondissement, il s'agit de 2 structures : les Ptits Bouts avec une première tranche de 64 000 euros et une deuxième tranche de 16 000 euros – Nicolas et Pimprenelle avec une première tranche de 81 600 euros et une deuxième tranche de 24 400 euros.

C'est un engagement de la Ville pour soutenir les équipements Petite Enfance.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7 - Autorisation de signer l'avenant n° 2 au Contrat Enfance et Jeunesse 3^e génération 2015-2018 en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2017 - Direction de l'Enfance.

Rapporteur : Marie-Madeleine FIERS

Mme FIERS : Il s'agit de l'autorisation de signer l'avenant n° 2 au Contrat Enfance et Jeunesse 3^e génération 2015-2018 en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2017.

La Ville s'est engagée à poursuivre le développement de cette offre d'accueil en signant le 3^e Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône.

Il est proposé la signature d'un avenant pour l'année 2017 au contrat initial en vue d'intégrer de nouvelles actions dans les champs Enfance et Jeunesse.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8 - Attribution de subventions de fonctionnement à 10 associations pour un montant total de 132 200 euros sur l'enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) - Approbation de conventions cadre, d'application et mixte - Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce dossier concerne l'attribution de subventions de fonctionnement à 10 associations pour un montant total de 132 200 euros sur l'enveloppe FIC (Fonds d'Intervention Culturel) et l'approbation de conventions cadre, d'application et mixte.

Pourquoi une programmation complémentaire ? Parce qu'il y a un certain nombre d'événements culturels dans notre ville, portés par des acteurs associatifs qui ont lieu au début de l'année 2018 et la ville de Lyon a souhaité pouvoir les accompagner dès la fin 2017, le temps que les subventions soient versées début 2018 pour qu'ils puissent bénéficier de la trésorerie nécessaire à la mise en place de ces événements.

Notre arrondissement est concerné par : le cinéma, l'association Les Inattendus pour un festival qui aura lieu du 9 au 17 février 2018 ; si l'évènement a lieu dans le 8^e arrondissement, l'association est bien évidemment implantée dans le 7^e arrondissement et y intervient beaucoup.

C'est un festival de films engagés et éclairés, donnant à voir des choses que nous aurons l'occasion de découvrir dans un futur plus ou moins proche, avec la mise en valeur d'une quarantaine de pays avec 90 films et accompagnés de rencontres professionnelles.

Le montant de la subvention proposée est de 15 200 euros.

Secteur théâtre : c'est l'association Balises en lien avec le théâtre de l'Elysée qui permet de faire la promotion d'un certain nombre de spectacles et de créations dans des théâtres de notre Métropole. Le dispositif est reconduit sur l'année 2018 pour un montant de 8 000 euros.

Secteur danse : L'association Desoblique précédemment basée à Oullins et désormais au sein du bâtiment du lieu culturel Le Croiseur. La ville de Lyon accompagnait ce site au titre des scènes découverte danse.

L'association Desoblique reprenant ce volet danse, nous avons souhaité continuer à l'accompagner avec une programmation qui doit se poursuivre. C'est un centre de formation au départ qui a une volonté d'accompagner les compagnies comme cela se faisait précédemment dans ce lieu. Le montant de la subvention proposée est de 15 000 euros.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

(Conseiller intéressé, M. BLACHIER ne prend pas part au vote)

9 - Attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement général de 22 000 euros à la Maison de l'emploi et de la formation (MDEF) de Lyon, 24, rue Etienne Rognon à Lyon 7^e - Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Il s'agit de l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement général de 22 000 euros à la Maison de l'emploi et de la formation (MDEF) de Lyon

Par délibération du 18 janvier 2016, vous avez approuvé la convention-cadre entre la ville de Lyon et la Maison de l'emploi et de la formation de Lyon et par délibération du 16 janvier 2017, vous avez approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement général de 551 457 euros au titre de l'année en cours.

La ville de Lyon apporte aussi son soutien à la Maison de l'Emploi et de la Formation de Lyon, au travers de la mise à disposition de postes et de locaux gratuits.

Pour permettre à la Maison de l'emploi et de la formation de poursuivre la mise en œuvre de son plan d'actions, elle a sollicité la ville de Lyon pour l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement de 22 000 euros qui permettra de palier le départ d'un agent sur un poste payé par la Ville.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

10 – Attribution de subventions pour un montant total de 31 000 euros dans le cadre de l’Entrepreneuriat en Economie Sociale et Solidaire, la promotion de la consommation responsable et de l’ESS - Direction de l’Economie du Commerce et de l’Artisanat.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Ce dossier concerne l’attribution de subventions pour un montant total de 31 000 euros dans le cadre de l’Entrepreneuriat en Economie Sociale et Solidaire, la promotion de la consommation responsable et de l’ESS.

Par sa délibération n° 2015/1431 du 28 septembre 2015, la Ville de Lyon a défini sa stratégie globale en matière d’Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Cette stratégie comprend les axes suivants : le soutien à l’entrepreneuriat en ESS ; la promotion de l’ESS ; la promotion de la consommation responsable.

Plusieurs structures lyonnaises agissant sur l’ensemble du territoire métropolitain sont concernées par les subventions discutées.

Dans le 7^e arrondissement, une structure est concernée : Locaux Motiv’ L’association Locaux Motiv’ sollicite une subvention de 5 000 € pour l’animation locale du site Internet participatif des acteurs et initiatives de l’Economie Sociale et Solidaire www.rhonesolidaires.org et le pilotage opérationnel et financier de ce projet.

Compte tenu de l’intérêt de ces actions pour les Lyonnais, je vous propose en conséquence d’allouer une subvention de 5 000 € à Locaux Motiv’

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d’intervention n’étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l’unanimité.

11 – Fêtes de fin d’année - Illuminations et animations 2017 : attributions de subventions d’un montant total de 145 812,00 euros (illuminations) et 26 819,00 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions - Direction de l’Economie du Commerce et de l’Artisanat.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Je vous présente les fêtes de fin d’année, cela concerne les Illuminations et animations 2017 : attributions de subventions d’un montant total de 145 812,00 euros pour les illuminations et 26 819,00 euros pour les animations aux associations de commerçants.

Les illuminations et les animations des quartiers, mises en place par les associations de commerçants sont des événements majeurs des fêtes de fin d’année montrant le dynamisme du commerce de centre-ville et de proximité.

La ville de Lyon apporte son concours à ces opérations, très populaires, qui permettent de valoriser les différents quartiers commerçants de la ville.

La mise en lumière des rues aura lieu du 17 novembre 2017 au 14 janvier 2018 ; le montant final de chaque subvention correspond à 50% des factures acquittées à hauteur maximum de 20 000 euros.

Deux associations de commerçants du 7^e arrondissement et une association du 3^e/7^e sont concernées par cette subvention. : Cheveul and Co pour les illuminations de la rue Chevreul, Le cœur du 7 pour l’illumination de l’avenue Jean Jaurès, ce qui n’a pas été réalisé depuis de nombreuses années. Merci à eux. Le comité des commerçants du cours Gambetta pour une subvention de 4 314 euros.

Pour les animations de fin d’année : elles doivent correspondre à un projet lié avec les fêtes de fin d’année ; elles correspondent à 30% des devis 2017 plafonnées à 30%.

Trois associations de commerçants du 7^e sont concernées : Chevreul and Co pour un montant de 3 000 euros – Cœur du 7 pour un montant de 179 euros et Gerland Commerces pour un montant de 1 562 euros.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

12 - Programmation PEDT 2017-2018 Ajustements et compléments - Direction de l'Education.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce rapport concerne les ajustements et les compléments sur la programmation PEDT 2017/2018 que j'ai eu le plaisir de vous présenter en septembre dernier.

Ces ajustements concernent des projets d'éducation à la santé et accès de sensibilisation aux handicaps et au vivre ensemble, à des annulations ou des réattributions de subventions et enfin, des attributions de subventions complémentaires au niveau desquelles notre arrondissement est concerné à travers l'association EBULLISCIENCE pour la découverte des mathématiques par l'expérimentation à des élèves de l'école élémentaire Berthelier.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

13 - Attribution d'une subvention de 12 000 euros à l'Association des parents d'élèves de la section japonaise, sise Cité Internationale, 2 place de Montréal à Lyon 7e, pour la mise en œuvre de ses activités de l'année 2017 - Direction des Relations Internationales.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 12 000 euros à l'association des parents d'élèves de la section japonaise, sise Cité Internationale, 2 place de Montréal à Lyon 7e, pour la mise en œuvre de ses activités de l'année 2017.

Cette association joue un rôle majeur dans l'enseignement de la langue et de la culture japonaises auprès des élèves de la section japonaise et prépare des élèves aux épreuves de l'option internationale du brevet et du baccalauréat.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

14 - Prolongation du Projet Educatif Territorial de la ville de Lyon (PEDT) - Autorisation de signer la convention PEDT pour l'année scolaire 2017-2018 - Direction de l'Education.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce dernier rapport est relatif à la prolongation du Projet Educatif Territorial de la ville de Lyon (PEDT) et à l'autorisation de signer la convention PEDT pour l'année scolaire 2017/2018.

Au moment où la ville de Lyon prolonge son PEDT, ce rapport rappelle la finalité et les objectifs du PEDT lyonnais pour 2017/2018 ; le cadre réglementaire du PEDT, l'organisation des différents temps de l'enfant, périscolaires, scolaires et extrascolaires, le périmètre et les chiffres, le pilotage et enfin, le rapport met l'accent sur les modalités d'évaluation du projet éducatif du territoire.

Voilà les grandes lignes de ce rapport qui est particulièrement dense mais je ne fais que rappeler ce que je vous ai présenté à plusieurs reprises.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme DAGORNE : *Nous nous abstenons sur ce dossier, comme nous nous sommes opposés et abstenus à la mise en place de ces rythmes scolaires de telle manière à la ville de Lyon depuis 3 ans, dans l'attente des éventuelles nouveautés pour l'année prochaine. Merci.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(3 abstentions : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI)

15- Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'association "Le Cyclotouriste" pour l'organisation de la 64e édition de la "SaintéLyon", du 2 au 3 décembre 2017 - Approbation d'une convention mixte - Direction des Evénements et Animations.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Il s'agit de l'attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'association "Le Cyclotouriste" pour l'organisation de la 64e édition de la "SaintéLyon", du 2 au 3 décembre 2017 et de l'approbation d'une convention mixte

L'association « Le Cyclotouriste », dont le siège social est situé 19 rue du Bœuf à Lyon 5e, organise la 64e édition de la « Saintélyon », du samedi 2 au dimanche 3 décembre 2017. L'arrivée est prévue à la Halle Tony Garnier.

Cette année, l'Association « Le Cyclotouriste » sollicite une subvention à hauteur de 25 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 959 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation, au plan sportif et rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 25 000 euros à l'association « Le Cyclotouriste ».

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16 - Lyon-Tokyo 2020 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions - Direction des Sports.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Ce dossier concerne le Lyon-Tokyo 2020 et le soutien individuel aux athlètes de haut niveau et l'approbation de conventions.

Depuis 2001, la ville de Lyon met en place une opération destinée à aider financièrement les sportifs lyonnais susceptibles d'être sélectionnés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques (JO).

Cette opération consiste à passer une convention entre la Ville, un club et l'un de ses sociétaires qui a le potentiel de représenter la France à ces jeux.

La ville de Lyon s'engage à financer les athlètes en fonction de leur classement dans chacune des catégories suivantes, A et B :

Catégorie A = sportifs « Elite » appartenant déjà à un collectif France et participant ou ayant participé à des Championnats du Monde ou des Championnats d'Europe en 2017 ; catégorie B = sportifs appartenant à un Collectif France ou Espoir ; dont les montants pour l'année 2017 sont :
catégorie A : 7 350 € - catégorie B : 4 000 €.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

17 - Lyon 7e - Acquisition par la ville de Lyon à l'euro symbolique des parcelles constituant l'emprise du parc public Mazagran, sis rue Jangot, rue capitaine Robert Cluzan, rue Mazagran, rue Montesquieu et rue Sébastien Gryphe à la Métropole de Lyon EI 07275 N° d'inventaire 07275T002-01 Opération 60021836 "Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020", AP 2015-1, programme 00020 - Direction Centrale de l'Immobilier.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport porte sur l'acquisition à l'euro symbolique par la ville de Lyon de terrains appartenant à la Métropole. Ces terrains sont situés sur ce qui constitue aujourd'hui l'espace Mazagran.

L'espace Mazagran a été aménagé sur un certain nombre de terrains qui appartenaient à la Ville mais aussi à la Métropole. Les modalités de gestion des espaces verts de proximité, aires de jeux pour enfants, espaces de convivialité intergénérationnelle font que c'est une propriété qui doit revenir aujourd'hui à la Ville, d'où cette acquisition.

Cette délibération implique la modification des conventions passées avec Brin d'Guil qui assure la gestion d'un jardin partagé sur ce secteur et, les conventions seront remises en bonne et due forme contenu du changement de statut du propriétaire des parcelles.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

18 – Lyon 7e Rectification des limites de propriétés entre la ville de Lyon et SNCF MOBILITES Echange foncier sans soulte de parcelles de terrain avec SNCF RESEAU Avenant n° 1 au bail emphytéotique administratif des 22 et 24 mars 2016 au profit de Lyon Métropole Habitat 21 rue Saint-Jean de Dieu EI 07123 Numéros d'inventaire 07123T001 et 07123T002 Opération 60021836 "Frais notariés pour acquisitions gratuites 2015-2020", AP 2015-1 programme 00020 - Direction Centrale de l'Immobilier.

DOSSIER REPORTE

19 - Etat spécial d'Arrondissement - Exercice 2018.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il s'agit d'un rapport que l'on vote chaque année. La dotation allouée par notre arrondissement pour 2018 est de 686 968 euros (aucun changement par rapport à 2017).

L'Etat spécial d'Arrondissement se compose de deux dotations : la dotation de gestion locale qui est d'un montant de 623 952 euros et une dotation d'animation locale de 63 016 euros.

Je vous demande mes chers collègues de donner un avis favorable à l'affectation de ces dépenses à l'Etat spécial d'Arrondissement et d'adopter cette délibération. Je vous remercie.

Mme DAGORNE : *Comme il s'agit d'un dossier budgétaire, nous nous abstenons comme d'habitude.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(5 abstentions : M. GEOURJON, Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI, Mme MARION)

Mme LA MAIRE : Nous levons cette séance qui est terminée. Bonne soirée à toutes et tous.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 21h05.

Conseil d'arrondissement

Pacte de cohérence métropolitain : Antennes Solidarités – Maisons de la Métropole

Novembre 2017

Ordre du jour

- 1. Objectifs et périmètre du projet**
- 2. Eléments de calendrier**
- 3. 4 enjeux stratégiques**
- 4. Etapes et enjeux à venir**

Ordre du jour

- 1. Objectifs et périmètre du projet**
- 2. Eléments de calendrier**
- 3. 4 enjeux stratégiques**
- 4. Etapes et enjeux à venir**

Objectifs pour la Ville et le CCAS

- Une amélioration de l'offre de service aux lyonnais, grâce à une mutualisation des points d'accueil et des équipes Ville et Métropole assurant l'accueil et l'accompagnement des publics dans les arrondissements ;
- Un rapprochement des pratiques professionnelles des intervenants des Maisons de la Métropole et des Antennes solidarités, afin d'améliorer le service rendu : délais de prise en charge, pertinence de l'orientation proposée et des réponses apportées en termes d'aide financière comme d'accompagnement ;
- Une organisation plus efficiente sur les plans immobilier et humain permettant de tenir compte des contraintes budgétaires des deux Collectivités ;
- La préservation des leviers municipaux de nos politiques sociales et des budgets d'action sociale.

Une expérimentation au sens du Pacte de cohérence métropolitain

- La Ville de Lyon et son CCAS souhaitent s'engager dans une expérimentation avec la Métropole ;
- Celle-ci devra permettre d'atteindre les objectifs évoqués ci-dessus sans recourir au concept de délégation de compétences ; les personnels mis à disposition seront sous l'autorité hiérarchique du CCAS ;
- Le budget des aides sociales facultatives (1,6 M€) restera, dans ce cadre, de la compétence du CCAS, les dossiers étant instruits par les équipes mutualisées ;
- Une convention Ville – Métropole devra garantir une gouvernance équilibrée du système mutualisé.

De l'accueil à l'accompagnement social

 **Métropole de Lyon**
Maisons du Rhône Lyon
 **730 agents**

 **Ville de Lyon**
Centre communal d'action sociale - Antennes solidarité
 **460 agents**

Périmètre d'intervention propre

Technique

Ressources et Moyens

Aide à la personne

Santé

Enfance

Ressources (Ressources Humaines, Moyens Généraux, Finances, techniques)

Gérontologie (Services centraux, 16 résidences seniors, 4 EHPAD)

Solidarités (Services centraux, 1 bain douche, 2 épiceries sociales, 1 restaurant social, Analyse des Besoins sociaux)

Périmètre d'intervention propre

Périmètre de gouvernance commune

Social

9 Antennes de Solidarités

Accueil et accompagnement social

Chiffres clés

■ **Activité :**

- 300 000 accueils physiques (dont 86 000 CCAS)
- 320 000 accueils téléphoniques (dont 39 000 CCAS)
- 3 M€ d'aides sociales à l'enfance (Métropole) et 1,6 M€ d'aides facultatives CCAS

■ **300 postes concernés :**

- MDM : 224 postes
- Antennes : 76 postes

■ **Sites :**

- 4 MDM : 16 sites
- Antennes Solidarités : 9 sites

Ordre du jour

1. Objectifs et périmètre du projet
2. **Éléments de calendrier**
3. 4 enjeux stratégiques
4. Etapes et enjeux à venir

Quelques dates clés

- **Des initiatives en direction des professionnels des 2 Collectivités dès 2015** (avant même l'adoption du Pacte) : Séminaire commun des agents concernés par le rapprochement, opération « vis ma vie », réunions régulières des cadres, ...
- **Plusieurs présentations devant le Conseil d'Administration du CCAS : Décembre 2015 / Décembre 2016 / ...**
- **Octobre 2017 : Consultation des instances paritaires (Comité technique et Comité Hygiène et Sécurité) de la Ville et du CCAS**
- **Des réunions avec les Mairies d'Arrondissements : Décembre 2016 / Novembre 2017.**

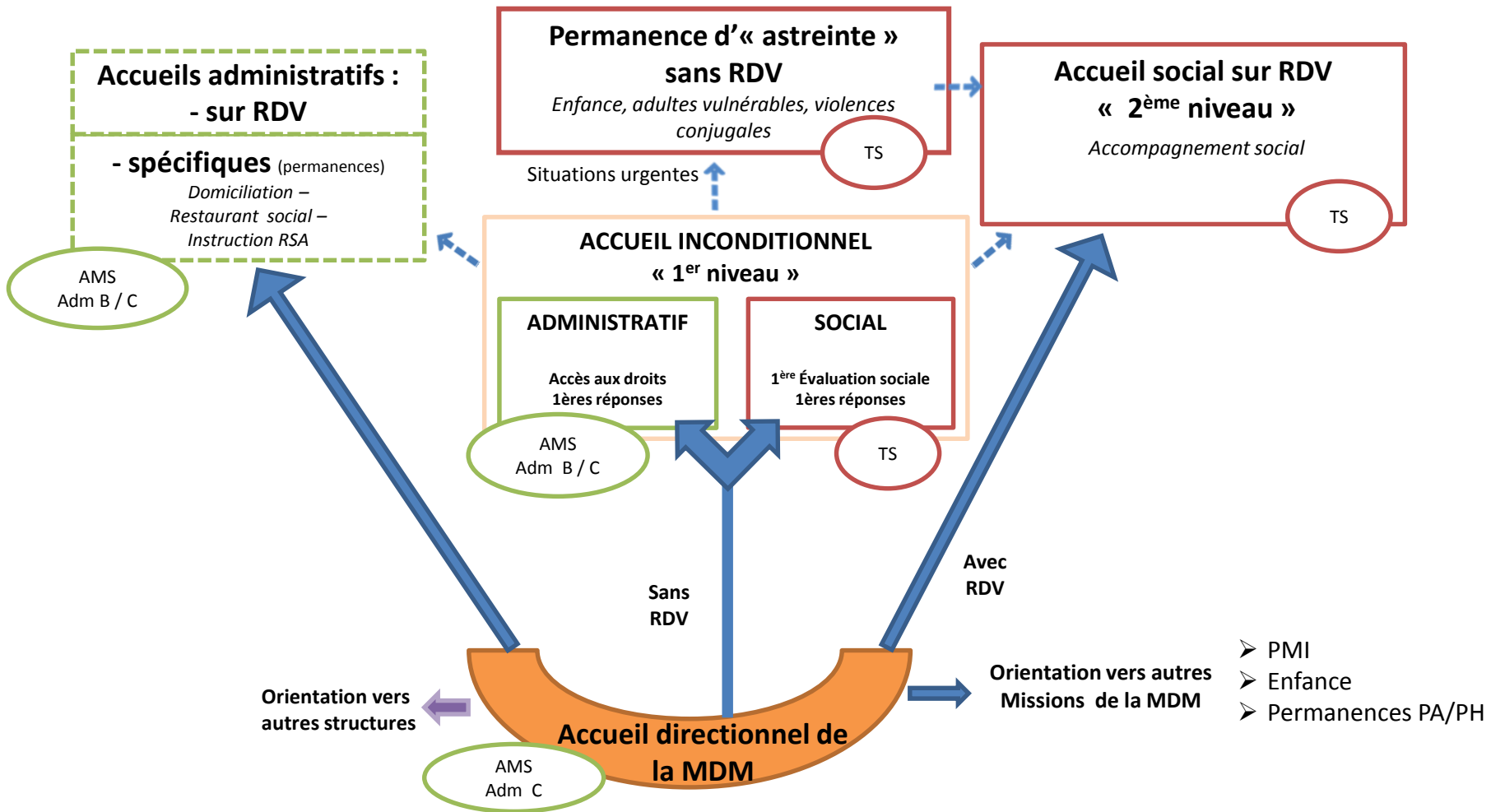
Ordre du jour

1. Objectifs et périmètre du projet
2. Eléments de calendrier
3. 4 enjeux stratégiques
4. Etapes et enjeux à venir

Accueil du public

- Un seul point d'entrée pour tous les usagers ;
- Des équipes regroupées dans des sites partagés ;
- Un accueil inconditionnel ;
- Des compétences complémentaires dans chaque site ;
un dossier social commun informatisé/dématérialisé ;
- Des horaires harmonisés à l'échelle de la Ville.

Organisation cible de l'accueil physique social



- PMI
- Enfance
- Permanences PA/PH

Parcours de l'utilisateur

Une Convention pour...

- Inscrire l'expérimentation dans la logique du Pacte de cohérence métropolitain et de sa contractualisation ;
- Fixer les contenus et modalités du service mis en œuvre (accueil inconditionnel en particulier) ;
- Garantir la sécurité juridique du système : Délégation à la Métropole de la création d'un « Espace d'accueil et d'accompagnement social » puis mise à disposition des personnels CCAS dans le cadre de cet « Espace » ;
- Garantir une gouvernance équilibrée ;
- Mettre en place un dispositif de partage équitable des coûts et des gains.

Les principes de la Convention

- Chaque Collectivité met à disposition des moyens humains (76 postes CCAS et 224 MDM) et matériels (locaux – informatiques) ;
- Les agents CCAS restent sous l'autorité hiérarchique du CCAS ;
- L'ensemble des agents sera placé sous **la responsabilité fonctionnelle unique des Directeurs de territoire** ;
- Un « **Conseiller d'action sociale** » **CCAS sera positionné dans chaque Territoire auprès du Directeur** : Garant des politiques sociales de la Ville, cohérence des actions menées par les deux institutions.

Principes de répartition financière

Un principe général de solidarité CCAS / Métropole :

- Les coûts et les gains sont partagés selon une clé de répartition prédéfinie et établie sur la base de la masse salariale initiale de chaque collectivité :
 - 29,3 % pour le CCAS
 - 70,7 % pour la Métropole

- Elle s'applique :
 - aux coûts de mise en œuvre du projet
 - aux coûts de fonctionnement annuels

Ordre du jour

1. Objectifs et périmètre du projet
2. Eléments de calendrier
3. 4 enjeux stratégiques
4. Etapes et enjeux à venir

LES ETAPES A VENIR

Objectif : Mise en œuvre opérationnelle : Fin janvier 2018

- 13 au 16 novembre : 2^{ème} série de réunions Arrondissements
- 20 novembre : Conseil municipal
- 7 décembre : Commission générale CCAS
- 14 décembre : Conseil d'Administration du CCAS
- 15 décembre : Conseil de Métropole